

Après sa condamnation par la Commission européenne, Google propose de facturer le PlayStore

Description

En facturant l'installation du PlayStore en Europe, Google engage un bras de fer avec la Commission européenne en pénalisant les consommateurs.

Le 18 juillet 2018, la Commission européenne condamnait Google à une amende de 4,3 milliards d'euros pour abus de position dominante sur le marché des systèmes d'exploitation (OS) pour smartphones ([voir La rem n°48, p.5](#)). Même si Android est un OS disponible en *open source*, Google propose une version accréditée qui intègre également le Play Store, certaines des applications Google les plus populaires, comme Gmail et YouTube, enfin la barre de recherche Google et le navigateur Chrome. Or Android sans le Play Store a peu d'intérêt car ce magasin d'applications est le moyen le plus simple de télécharger des applications sur son smartphone. Dès lors, seule la version d'Android agréée par Google est plébiscitée par les constructeurs de smartphones, une domination que Google a imposée en les dissuadant d'installer des *forks*, versions modifiées d'Android pour lesquelles Google refuse d'autoriser l'installation par défaut de ses applications. C'est principalement ce que la Commission européenne a reproché à Google, l'obligeant sous trois mois à se mettre en conformité avec sa décision, même si Google a fait appel de cette dernière.

Le 29 octobre 2018, Google a ainsi publié un communiqué présentant les nouvelles modalités de mise à disposition d'Android, qui reste « gratuit et en *open source* ». Certes, Android n'est pas facturé et il est possible pour un constructeur de l'installer sans verser de droits de licence à qui que ce soit. Le navigateur Chrome comme la barre de recherche Google, mines de données pour Google, sont également mis à disposition gratuitement pour les constructeurs. En revanche, le Play Store et les autres applications Google, par exemple YouTube ou Maps, seront désormais facturés s'ils doivent être installés en plus d'Android, Google proposant désormais un « *nouvel accord de licence payante* ».

Autant dire que les constructeurs peuvent désormais tout à fait se passer de Google s'ils souhaitent commercialiser des téléphones fonctionnant sous Android, mais ces téléphones ne disposeront pas du Play Store, essentiel pour l'utilisation optimale d'un smartphone, ni des applications parmi les plus populaires en Europe. Les constructeurs devront donc payer pour disposer de l'écosystème mobile de Google qui allie Android au Play Store, à un identifiant Gmail et à une palette d'applications. L'Europe sera de ce point de vue une exception, car Android y sera facturé, ce qui risque d'augmenter légèrement le coût des smartphones.

Pour Google, la Commission européenne doit assumer le coût de ses décisions, le communiqué précisant que « *la pré-installation de Google Search et de Chrome couplée avec nos autres applications nous aidait à financer le développement et la distribution gratuite d'Android* »

. Si la Commission a précisé que rien, dans sa décision, n'obligeait Google à proposer un accord de licence payante, d'autres n'ont pas manqué, depuis, de préciser que les 30 % de commission prélevés sur les transactions effectuées à partir des applications téléchargées depuis le PlayStore sont une source identifiée et substantielle de financement de Google. Autant dire que le PlayStore est déjà largement financé, la facturation en sus de son installation visant d'abord à engager un bras de fer avec la Commission européenne.

Sources :

- « Google va faire payer son PlayStore en Europe », Sébastien Dumoulin, Raphaël Balenieri, *Les Echos*, 17 octobre 2018.
- « Google va faire payer les fabricants de mobiles », Lucie Ronfaut, *Le Figaro*, 18 octobre 2018.

Categorie

1. Droit

date créée

21 mai 2019

Auteur

alexandrejoux